

Votre alternant est à l'école **mercredi**. Le reste de la semaine, il est chez vous — ainsi que pendant les vacances scolaires et l'été. Les jours ne changent pas en cours d'année.

mercredi 1 jour à l'école, 4 en entreprise	14 octobre 2026 Rentrée			
30 septembre 2026 Journée d'intégration	47 jours à l'école sur l'année			
LUN entreprise	MAR entreprise	MER école	JEU entreprise	VEN entreprise

Les **semaines intensives** — votre alternant est à l'école toute la semaine — sont signalées au calendrier de la page suivante. Premier cours le 14 octobre 2026, dernier le 23 juin 2027.

Les dates à noter

Journée d'intégration	30 septembre 2026
Rentrée	14 octobre 2026
Semaines intensives	Semaine du 14 décembre 2026 · semaine du 24 mai 2027
Examens	4 et 11 février · 3 et 10 juin
Épreuve finale	5 juillet 2027
Dernier jour de cours	23 juin 2027

Après le 23 juin 2027, les cours sont terminés. Votre alternant est attendu **deux journées** : son épreuve écrite le 5 juillet 2027, signalée en rouge au calendrier, et **une journée d'oral** dans la période hachurée qui suit — à une date qu'il recevra par convocation individuelle, un mois à l'avance. En dehors de ces deux journées, il est chez vous, jusqu'au terme de son contrat.

Calendrier définitif. Le rythme hebdomadaire ne change pas de l'année. Quelques séances peuvent être déplacées à la marge — absence d'un formateur, ajustement de la progression pédagogique — et vous en êtes informé **par courriel** dès que la nouvelle date est connue.

Votre rôle, en trois points

- **Le maître d'apprentissage évalue avec l'école.** À chaque jalon, vous vous positionnez ensemble sur la grille officielle de la certification, dans le livret numérique.
- **Une période de mobilité de quatre semaines**, en France ou à l'étranger, peut être proposée en cours de formation. Elle n'est pas obligatoire.
- **207 jours chez vous** sur l'année scolaire, vacances scolaires et été compris — c'est là que le métier s'apprend. Il y pose ses cinq semaines de congés et ses cinq jours de révision avant l'examen (L6222-35), aux dates que **vous** arrêtez.

☒ Cours à l'école
 ☒ Semaine intensive
 ☐ En entreprise
 ☒ Rentrée
 ☐ Journée d'intégration
 ☐ Examen
 ☐ Jour férié
☐ Week-end
☒ Période des oraux — convocation individuelle
☒ Épreuves finales



AOÛT 2026

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JANVIER 2027

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER 2027

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS 2027

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL 2027

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI 2027

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN 2027

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET 2027

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT 2027

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

L'épreuve du titre se tient en deux temps. L'épreuve écrite a lieu le 5 juillet 2027, signalée en rouge au calendrier : elle dure quatre heures et tous les candidats la passent ensemble. **L'épreuve orale, elle, est individuelle** — votre alternant y est attendu **une journée**, dans la période hachurée qui suit l'écrit. **Sa date lui parvient par convocation individuelle, un mois à l'avance** ; nous vous la transmettrons dès qu'elle nous sera connue, et la période se resserrera d'autant.

Les autres jours de cette période, votre alternant est chez vous. Comme le reste de l'année, seuls les jours de centre et les jours d'épreuve le retiennent à l'école : en dehors de ceux-là, rien ne s'impose à vous. S'il souhaite s'absenter pour réviser, ce sont ses congés payés ou les cinq jours de révision prévus par l'article L6222-35 du code du travail, qu'il pose en accord avec vous.